

No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JANVIER 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JANVIER 2015 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les Conseillères, Mme Jacqueline Poirier et Mme Emmanuelle Garnaud. Les Conseillers, M. Benoit Viel et M. Stéphane Fraser

Sont Absent(e) : La Conseillère Mme Hélène Roussel
Le Conseiller M. Yves Poussard

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-001

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Aucun procès-verbal n'est adopté lors de la présente séance car le budget a occasionné beaucoup de travail en décembre et la séance en janvier est assez précoce pour accomplir toute la préparation nécessaire à sa tenue. Nous avons donc convenu de faire l'essentiel en janvier et de reporter l'adoption des procès-verbaux en février.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

4. Information du Maire

Vincent More souhaite une excellente année à l'assemblée, meilleurs vœux et projets possibles à tous.

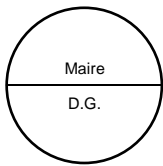
La municipalité a initié une rencontre avec différent(e)s intervenant(e)s touristiques le 13 janvier afin de valider les besoins et les attentes de tous et de prendre les meilleures orientations possibles pour mousser le tourisme à Notre-Dame-du-Portage.

La municipalité, par le biais des coordonnatrices en loisir et des bénévoles, organise un Défi plein air le 7 et 8 février. Vincent More invite les gens à participer en grand nombre.

5. Information des Conseiller(ère)s

Benoit Viel poursuit sur le Défi plein air en stipulant que le traditionnel déjeuner des membres du conseil aura lieu lors de cet événement. Le conseil a décidé d'inviter les députés fédéral et provincial pour l'occasion, une confirmation de leur part est attendue prochainement.

Le déjeuner des membres du conseil aura lieu le dimanche 8 février à la salle Gilles-Moreau, bienvenue à tous!



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JANVIER 2015

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Facturation des services municipaux pour certains immeubles bénéficiant d'une exemption (ex. école)

ATTENDU QUE certains immeubles sont actuellement exonérés de certaines taxes municipales, tels que la tarification du service de l'eau potable dans le secteur central pour l'école, le presbytère, l'église et une résidence religieuse;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord sur le principe d'obtenir une compensation sur tous les services municipaux rendus à ces immeubles, dans les paramètres que lui accorde la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'éminence de la transmission des comptes de taxe et de la nécessité de prendre une décision aussitôt que possible à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-002

QUE le conseil mandate le directeur général, Louis Breton, à étudier tous les cas d'immeubles exonérés et de faire une proposition au conseil par courriel pour approbation à la majorité afin de statuer sur la décision à prendre dans ces cas. La décision prise sera expliquée par le conseil lors de la séance ordinaire de février.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

7. Décision face au compteur intelligent d'Hydro-Québec

ATTENDU QU'Hydro-Québec procèdera à la mise en place des compteurs intelligents sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage à partir du 9 janvier 2015;

ATTENDU QUE plusieurs citoyen(ne)s ont manifesté leur inquiétude quant à cette technologie, notamment en ce qui concerne l'incidence de l'accroissement des émissions de radiofréquence sur la santé, la modularité possible de la tarification de l'électricité et l'utilisation potentielle de l'information sur les signatures électroniques des appareils;

CONSIDÉRANT QUE chaque citoyen(ne) possède le pouvoir d'accepter ou de refuser l'installation des compteurs intelligents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage est soucieuse de la santé des gens ainsi que d'une gestion juste et équitable de la part d'Hydro-Québec en ce qui concerne la population de Notre-Dame-du-Portage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-003

QUE le Conseil exige qu'Hydro-Québec :

- s'assure de l'impact des compteurs intelligents sur la santé des gens;
- s'assure que l'information prise via les compteurs intelligents respecte les lois en vigueur;
- n'utilise pas l'information prise via les compteurs intelligents afin de moduler la tarification en fonction des heures ou des appareils;
- permette le droit de retrait à titre gratuit.

8. Demande d'appui de la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup (KAM-RDL) pour le maintien de la gouvernance locale

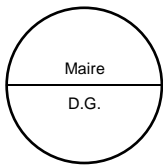
ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a reçu une demande d'appui de la Commission scolaire KAM-RDL pour le maintien de la gouvernance locale;

CONSIDÉRANT QUE la demande, telle que formulée par la Commission scolaire de KAM-RDL, n'apporte pas suffisamment de faits pour permettre d'effectuer un jugement en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-004

QUE le Conseil est dans l'impossibilité d'appuyer l'avis formulé par la Commission scolaire KAM-RDL.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JANVIER 2015

9. Demande d'appui du syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la MRC de Rivière-du-Loup contre la financiarisation des terres agricoles

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a reçu une demande d'appui du syndicat de l'UPA de la MRC de RDL contre la financiarisation des terres agricoles;

ATTENDU QUE, dans la MRC de Rivière-du-Loup, la zone agricole couvre une grande partie de la superficie totale et que les sols arables constituent une richesse importante de notre Municipalité;

ATTENDU QUE la population agricole de la MRC est active, faisant vivre les commerces (garages, garderies, industries, etc.), les écoles et la communauté par une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour les entreprises agricoles pour assurer le renouvellement de l'agriculture à l'échelle familiale;

CONSIDÉRANT QUE les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des principaux freins à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles, ainsi que l'écart grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes, cet écart étant exacerbé par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent, notamment dans la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de financiarisation des terres agricoles est en croissance au Québec, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean et maintenant au Bas-Saint-Laurent et que la relève agricole au Québec n'a pas les moyens de concurrencer ces fonds pour l'achat des terres agricoles pourtant essentiels à leur établissement et la rentabilité de leur entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance que les terres agricoles soient occupées par des gens du milieu, afin d'assurer la vitalité de la région et une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'enjeu de la financiarisation des terres par des fonds d'investissement privés met en péril le modèle d'agriculture familiale, durable et diversifiée, pratiquée par une population qui habite le territoire rural; et que cela aura des impacts aujourd'hui, mais également sur les générations futures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-005

QUE le Conseil demande au Ministre de l'agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole :

- Qu'il prenne urgemment des mesures à court terme visant à bloquer ces fonds d'investissement;
- Qu'il travaille à la mise sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole.

10. Indice de vitalité sociale à Notre-Dame-du-Portage

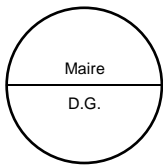
Un comité composé de Suzette de Rome (bénévole), Pascale Brouillette (bénévole), Denis Rioux (bénévole), Louis Breton (directeur général) et Vincent More (maire), à l'aide de Gérald Dionne (agent de développement) ont complété un exercice permettant d'avoir une évaluation de l'indice de vitalité sociale à la municipalité de NDP.

La municipalité de NDP a obtenu un score de 415 pts, indiquant une bonne vitalité sociale, alors qu'un score de 425 pts équivaut à une très bonne vitalité sociale. Cet indice prend en compte la taille de la municipalité, le nombre d'organismes, le nombre de bénévoles impliqués, les activités et les événements effectués sur le territoire de la municipalité de NDP.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JANVIER 2015

ATTENDU QU'en l'absence de Mme Hélène Roussel, comme responsable du CCU, Vincent More, maire, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

385, rte du Fleuve, démolition d'un bâtiment complémentaire

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la démolition d'un « garage »;

CONSIDÉRANT QU'un texte explicatif sur les motifs de la démolition et sur la nature des travaux projetés doit être fourni pour une demande de démolition;

CONSIDÉRANT QU'une opinion d'expert faisant état de la valeur patrimoniale et/ou de l'état actuel du bâtiment doit être fournie pour une demande de démolition;

CONSIDÉRANT QU'il est prudent d'obtenir cette information afin de prendre une décision éclairée;

QUE le CCU recommande au conseil municipal de retarder sa décision et d'exiger une expertise d'un professionnel en ce qui concerne la valeur patrimoniale et l'état actuel du bâtiment complémentaire visé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-006

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans aucune modification.

12. Acquisition du parc de l'Anse (Ministère des transports du Québec (MTQ) vs municipalité de Notre-Dame-du-Portage)

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet d'aménagement au « parc intergénérationnel de l'Anse – Pignon sur fleuve pour la aînés » et qu'elle a le devoir d'être propriétaire du terrain afin de pouvoir être admissible à la subvention du programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (Dossier numéro 557279);

ATTENDU QUE le terrain identifié par le numéro 4 530 746 du cadastre du Québec est la propriété du MTQ, qu'il est disposé à le céder à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition du terrain identifié par le numéro 4 530 746 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les directives ministérielles du MTQ exigent que la vente des immeubles excédentaires se fasse à leurs valeurs marchandes, tout en s'assurant de disposer des servitudes nécessaires à la gestion des routes appartenant au Ministère;

ATTENDU QUE selon les directives ministérielles du MTQ, la Municipalité a la responsabilité et l'obligation de mandater un arpenteur-géomètre pour préparer le plan nécessaire avec les servitudes requises puis de mandater un notaire pour préparer un acte de transfert de propriété, le tout à la charge de la Municipalité;

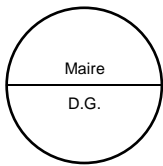
ATTENDU QUE la Municipalité a la possibilité de procéder au transfert de propriété en utilisant le numéro du cadastre du Québec à condition de s'engager à fournir le plan nécessaire et les servitudes requises et de céder le tout à titre gratuit au MTQ qui procédera à son acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-007

QUE le Conseil:

- Dépose une offre d'achat au montant symbolique de 1\$ pour la Municipalité auprès du MTQ afin de faire l'acquisition du terrain identifié par le numéro 4 530 746 du cadastre du Québec, et ce, malgré les directives ministérielles du MTQ;
- Mandate le directeur général, Louis Breton, à faire procéder au transfert de propriété en utilisant le numéro 4 530 746 du cadastre du Québec, de faire effectuer le plan et les servitudes nécessaires par l'arpenteur-géomètre retenu;
- S'engage à céder le plan nécessaire et les servitudes requises à titre gratuit au MTQ qui en fera l'acquisition ultérieurement;
- Mandate le maire, Vincent More, et le directeur général, Louis Breton, à faire à signer l'acte de transfert de propriété auprès du notaire retenu.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JANVIER 2015

13. Bilan de l'utilisation du transport collectif et adapté pour Notre-Dame-du-Portage (Transport Vas-Y inc.)

Le bilan des voyageant fait par Transport Vas-Y s'établit comme suit :

- durant la période du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2013, Transport Vas-Y a voyagé 267 personnes;
- durant la période du 1 janvier 2014 au 30 septembre 2014, Transport Vas-Y a voyagé 315 personnes.

Le nombre d'usagers à Notre-Dame-du-Portage est estimé à 3 personnes (volet adapté) et 22 personnes (volet collectif) respectivement.

14. Demande d'utilisation d'un terrain municipal pour un projet de site de motocross – Mathieu Lévesque, promoteur

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour l'aménagement et l'utilisation d'une partie de son terrain situé à l'Est du site de dépôt, adjacent à l'autoroute Jean-Lesage, pour construire et opérer un site de motocross par le promoteur Mathieu Lévesque;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur entend aménager un site de motocross sécuritaire, insonorisé et dissimulé grâce à l'installation de clôtures et de murs anti-bruit sur ces versants Sud, Est et Ouest (le versant bordant l'autoroute n'aura aucun mur anti-bruit);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur va instaurer un horaire et une saison d'accessibilité au site de motocross adéquat et qu'il aura un accès au site seulement aux personnes qui apporteront leurs motocross à l'aide d'un autre véhicule sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-008

QUE le Conseil autorise ce projet dans la mesure où:

- le site est sécuritaire, insonorisé et dissimulé ;
- l'aménagement du site de motocross est approuvé par l'inspecteur municipal, Gaston Lamarre;
- le promoteur possède une assurance responsabilité civile suffisante pour couvrir l'opération d'un site de motocross;
- un loyer de 750 \$ est versé à la Municipalité annuellement à titre de compensation;
- le site de motocross soit démolit et que le terrain de la Municipalité soit remis en état advenant qu'il y ait une insatisfaction importante suite à l'opération du site, le tout au frais du promoteur.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. Contribution au comité des parcs intergénérationnels (don d'un (1) abonnement familial à la piscine de Notre-Dame-du-Portage pour non-résident)

ATTENDU QUE le Comité des parcs intergénérationnels fait la demande d'un abonnement familial gratuit pour non-résident à la piscine de NDP afin d'en faire le « tirage » lors d'une partie d'hockey des 3L à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des parcs utilisera l'argent amassé pour la réalisation des parcs intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement familial sert à la promotion de la piscine de NDP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

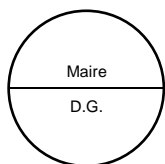
2015-01-009

QUE le Conseil accepte le « tirage » de deux (2) abonnements familiaux gratuits pour non-résident à la piscine de NDP durant cette activité de financement.

16. Demande de contribution à l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas St-Laurent pour la tenue du Défi plein air

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'URLS du Bas-St-Laurent et que notre projet répond aux objectifs et aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Municipalité porte sur la tenue du Défi plein air, le 7 et 8 février 2015;



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JANVIER 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-010

QUE le Conseil mandate la coordonnatrice en loisirs, Rosalie Demers, à formuler une demande d'assistance financière à l'URLS du Bas St-Laurent dans le cadre du programme de soutien en loisir 2014-2015 pour le projet du Défi plein air du 7 et 8 février 2015.

17. Permission sur l'accès gratuit aux infrastructures de loisir le samedi 7 février et le dimanche 8 février lors de la tenue du Défi plein air

ATTENDU QUE la Municipalité organise un Défi plein air le 7 et 8 février prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-011

QUE le Conseil autorise la gratuité de l'usage des infrastructures de loisir du Chalet des sports lors de la tenue du Défi plein air, soit le samedi 7 février et le dimanche 8 février.

18. Ajustement du budget des programmations de loisir pour les honoraires professionnels afférents aux ateliers spécialisés (6 000 \$)

ATTENDU QU'il y a eu un oubli concernant les honoraires professionnels afférents aux ateliers spécialisés dans les programmations de loisir dans le budget 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'effectuer un virement budgétaire actuellement et d'effectuer d'autres corrections par la suite, le cas échéant :

- 02-13000-419 Services professionnels autres - 2 000 \$
- 02-70170-519 Programmations de loisirs + 2 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-012

QUE le Conseil accepte le virement budgétaire recommandé par le directeur général, Louis Breton.

19. Autorisation de droit de passage pour la tenue d'un événement cycliste le dimanche 17 mai 2015

ATTENDU QUE les Commission scolaires de Kamouraska – Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et des Monts-et-Marées s'unissent pour organiser l'événement cycliste « Au tour des jeunes Desjardins Bas St-Laurent » qui se déroulera du 17 au 19 mai 2015 (dont un passage à Notre-Dame-du-Portage le 17 mai 2015 sur la route de la Montagne et la route du Fleuve);

CONSIDÉRANT QUE l'événement se déroulera dans un cadre adapté et sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-013

QUE le Conseil autorise le passage des cyclistes le 17 mai 2015 sur la route de la Montagne et la route du Fleuve.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

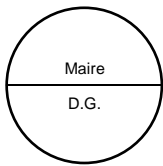
20. Rapport mensuel du service incendie de la ville de Rivière-du-Loup

Benoit Viel mentionne que le rapport du service incendie de RDL ne fait état d'aucun cas majeur durant les derniers mois, seulement quelques cas mineurs, dont l'utilisation des mâchoires de vie lors d'une intervention.

Autrement, le service incendie de RDL complètera son bilan de prévention en 2015 de tout le territoire de la Municipalité. Plusieurs visites ont déjà été effectuées, d'autres restent à faire au courant de l'année 2015.

21. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur la gestion des matières résiduelles organiques

Un avis de motion est donné par Stéphane Fraser pour l'adoption ultérieure d'un règlement sur la gestion des matières résiduelles organiques.



No de Résolution ou
Annotation



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 5 JANVIER 2015

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

22. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – décembre 2014

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de décembre 2014, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2015-01-014

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 108 610.86 \$.

PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Acquisition du parc de l'Anse – M. Léopold Lapointe et M. Norbert Lapointe s'interrogent sur l'acquisition du parc de l'Anse. Le directeur général fait état du terrain à acquérir, qu'on doit le faire pour être admissible à une subvention de 100 000 \$, mais qu'on va tout de même faire des pressions politiques afin de se faire donner le terrain par la suite.
- Aqueduc du parc de l'Amitié – M. Léopold Lapointe mentionne au maire qu'il y probablement une erreur dans le nombre d'unités déclaré à la radio en ce qui concerne le réseau du parc de l'Amitié. Il interroge également le maire sur la future entente avec la ville de Rivière-du-Loup concernant l'approvisionnement en eau potable, notamment sur le cas du golf. Le maire explique que le golf est traité à part en ce qui concerne l'eau potable (donc aucune augmentation induite pour les contribuables desservis par le réseau) et qu'on est en train de vérifier la possibilité d'un raccordement à l'usine d'eau usée (donc aucune diminution pour les contribuables desservis par le réseau).
- Compteurs intelligents – Mme Murielle Côté mentionne qu'il y a plusieurs municipalités qui se sont prononcées contre l'installation des compteurs intelligents sur leur territoire et qu'il y a des incidences importantes sur les gens, notamment au point de vue de la santé. Le conseiller, Benoit Viel, mentionne que chacun est autonome dans cette décision et a la possibilité de prendre l'initiative du droit de retrait.

24. Levée de l'assemblée

Sur la proposition d'Emmanuelle Garnaud, l'assemblée est levée à 20:19.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier